



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 26
Absents représentés : 09
Absents : 00
Absents excusés : 00

L'an deux mil quatorze, le dix neuf novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 12 novembre 2014.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale		Nicole REVIDON, jusqu'à son arrivée à 20H13		
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Stéphane WEISSELBERG		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale		Bruno LOTTI		
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Asma GASRI		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale		Brigitte Moranne		
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Jean-Claude MAMET Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal	X			
Fernando LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale		Jean-Claude MAMET		
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Patrice CALSAT			Yaelle AZOULAY Conseillère Municipale	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		Marie-Jeanne CALSAT							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Asma GASRI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre est adopté.

FINANCES :

Garantie d'emprunt pour un prêt à contracter dans le cadre de l'opération de création d'un logement à la Résidence Elsa Triolet.

Présentation de l'opération :

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Romainville Habitat, des travaux de création d'un logement locatif social sont envisagés. Il s'agit de l'aménagement d'un local préexistant en un logement de type 1 de 35 m².

Plan de financement prévisionnel de la création du logement locatif social :

RAPPEL DES EMPLOIS	
Postes	Montants
Coût technique	63 411 €
Honoraires	8 374 €
TOTAL prix de revient TTC =	71 786 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Nature des financements	Montants	Quotité
I. SUBVENTIONS		
Subvention PLUS Etat	0 €	0,0%
I. PRETS		
Prêt Caisse des Dépôts PLUS	57 186 €	79,7%
II. FONDS PROPRES		
Fonds propres	14 600 €	20,3%
TOTAL FINANCEMENTS	71 786 €	100%

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder à Romainville Habitat sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement des emprunts souscrits pour le financement de l'opération de construction d'un logement locatif social à la Résidence Elsa Triolet.

Pour : **Unanimité**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Ne participent pas au vote : **00**

Autorisation d'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de la Place des Commerces.

Présentation de l'opération :

Construction et aménagement de la « Place des Commerces »

A l'issue d'un appel à projets, la Ville de Romainville a confié le projet de restructuration dit de la « Place des Commerces » (emplacement des actuelles place du marché et place du groupe Romain, au Nord Est du quartier Cachin) à l'aménageur SEMPRO.

Dans le cadre de cette opération, la ville, conformément à la délibération n°11-06-12 du 27 juin 2012, s'est portée acquéreur du volume n°1 qui correspond aux équipements publics (la coque du marché ainsi que le parking public). Le coût de cette acquisition s'élève à 7 100 000 € HT, montant qui impose

que la ville le finance en ayant recours à l'emprunt.

Cet emprunt qui ne doit être mobilisé qu'au début de l'exercice 2015, sera souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux avantageux (Livret A + 0.6 %), soit 1,6 % à ce jour.

Ce taux est rendu possible puisque cette opération s'inscrit dans le cadre du PRU Marcel CACHIN et que la CDC en est le principal partenaire financier.

Caractéristiques du prêt :

Ligne du Prêt : PRUAM

Montant : 7 100 000,00 euros

Préfinancement : Oui (11 mois)

Durée : 20 ans

Périodicité : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : Simple révisabilité » (SR),

Taux de progressivité des échéances : SR : de 0 %

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la souscription de cet emprunt pour le financement de l'opération de la Place des commerces et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Pour : 30

Contre : 5 Front de Gauche

Abstention : 00

Ne participent pas au vote : 00

Décision Modificative n°3 Budget Ville – Novembre 2014

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

- D'ajuster les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, notamment en ce qui concerne la taxe d'aménagement ainsi que le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC),
- D'inscrire les crédits relatifs à l'opération de la Place des Commerces,
- D'ajuster divers crédits budgétaires pour les besoins des services.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 5 Front de Gauche

Abstention : 00

Ne participent pas au vote : 00

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

AMÉNAGEMENT :

Dénomination de la future voie communale desservant le lotissement des Coudes Cornettes : « rue des Coudes Cornettes »

Dans le cadre de l'opération des Coudes Cornettes, une nouvelle voie est en cours de réalisation, et est destinée à être rétrocédée à la Commune.

Cette nouvelle voie doit être dénommée.

Il est proposé de conserver la mémoire et l'histoire des lieux en nommant cette voie « *rue des Coudes Cornettes* », du même nom que la sente ayant existée sur le secteur.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **Unanimité**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Ne participent pas au vote : **00**

Contrat Régional : Demande de prorogation du contrat et de la convention de réalisation liés à l'aménagement de la place des Commerces

Par délibération n° CP11-052A en date du 27 janvier 2011, la commission permanente du Conseil Régional a approuvé la signature d'un contrat régional avec la commune de Romainville pour une durée de cinq ans portant sur le soutien financier de la région Ile-de-France à la réalisation de quatre opérations d'équipements et espace public : reconstruction d'un groupe scolaire et ses aménagements d'espaces extérieurs; nouveau centre éducatif municipal intégré; aménagement de l'espace public du projet de la Place des Commerces.

Depuis l'été 2012, la réalisation du groupe scolaire, de l'espace éducatif municipal intégré et des aménagements extérieurs est achevée et ces équipements sont en fonctionnement (subvention accordée par la Région : 1 169 722 € HT).

En revanche, l'aménagement de la place des Commerces, objet d'une convention de réalisation (rattachée au contrat régional) signée entre la Région et la Ville de Romainville le 26 janvier 2012 n'a pas encore débuté. La subvention accordée est de 180 218 € et correspond à 45 % de la dépense subventionnable plafonnée à 400 618 € HT. Cette convention arrive à échéance le 26 janvier 2015.

Un nouvel échéancier prévisionnel prévoit un démarrage des aménagements en novembre 2015, travaux qui s'échelonneront sur trois ans pour être livrés en novembre 2018. Ce retard dans le démarrage de l'aménagement de la Place des Commerces peut être imputé à plusieurs facteurs.

D'une part, la nécessaire et indispensable maîtrise foncière des parcelles incluses dans le projet dont les temps de négociation entre l'aménageur et les propriétaires privés ont été allongés en raison des évictions commerciales complexes et d'une problématique de relogement compliquée.

D'autre part, le montage juridique du projet, en se précisant de manière plus opérationnelle, a obligé la Ville à faire des acquisitions supplémentaires auprès de l'office public Romainville Habitat avant rétrocession à l'opérateur. Aujourd'hui, toutes les parcelles incluses dans le périmètre de l'opération sont maîtrisées par ce dernier et les premiers chantiers de construction sont en cours.

Compte tenu des dispositions financières indiquées dans le contrat régional, la convention et le règlement budgétaire et financier approuvés par la délibération du Conseil Régional n°CR 33-10 du 17 juin 2010, il est aujourd'hui nécessaire de solliciter, auprès du Président du Conseil Régional, une

double demande de prorogation, et du contrat régional (qui arrive à échéance le 27 janvier 2016) et de la convention de réalisation d'aménagement de l'espace public de la place des Commerces (qui arrive à échéance le 26 janvier 2015).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la demande de prorogation du contrat régional et de la convention de réalisation de l'aménagement de place des Commerces signés avec la Région Ile de France.

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 5 Front de Gauche

Ne participent pas au vote : 00

ZAC Lemoine : Approbation de l'avenant n°5 à la convention de concession d'aménagement.

Par convention de concession d'aménagement en date du 23 octobre 1988, la commune de Romainville a confié à la SIDEC la mission d'aménageur de la ZAC Jean Lemoine dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2011.

Par avenant n°1 en date du 18 mars 2006, la Ville de Romainville a étendu la convention d'aménagement au périmètre englobant la couverture de l'Autoroute A3.

L'avenant n°2 en date du 28 janvier 2010, a entériné la fusion absorption de SIDEC par SODEDAT 93 sous l'entité SEQUANO AMENAGEMENT.

L'avenant n°3 signé le 7 octobre 2010 a prorogé ladite convention jusqu'au 31 décembre 2013.

L'avenant n°4 prorogeait une nouvelle fois ladite convention jusqu'au 31 décembre 2017 ; le calendrier opérationnel de la ZAC Jean Lemoine dépendant de la cession des talus autoroutiers à l'aménageur qui devait être effective fin 2013/début 2014.

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, a renforcé la possibilité pour l'État de mettre à disposition les immeubles non bâtis leur appartenant, en vue de leur cession à un prix inférieur à leur valeur vénale, lorsque ceux-ci sont destinés à la réalisation de programmes de construction comportant essentiellement des logements, dont une partie au moins est réalisée en logement social.

Les parcelles cadastrées section AJ n° 246 et 247, incluses dans la ZAC, propriétés de l'Etat et correspondant aux talus de l'autoroute A3, relèvent de ce dispositif.

Aussi, et conformément à l'article L. 3211-7, V du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Aménageur devra signer avec l'État une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation du terrain cédé et de déterminer le contenu du programme de logements à réaliser sur ledit terrain par l'Acquéreur dans le délai de cinq ans à compter de la date de l'acte d'aliénation.

Ainsi, l'avenant n°5 a pour objet de traduire dans le contrat qui lie la Ville à son aménageur ces évolutions et la mise en œuvre du dispositif « Duflot » : acquisition des terrains de l'État par l'aménageur et substitution de la Ville dans la convention signée avec l'État à expiration de la convention d'aménagement.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n°5 à la convention de concession d'aménagement de la ZAC Jean Lemoine.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

Centre Municipal de Santé

Approbation de la convention de délégation de paiement dentaire avec la société Carte Blanche.

La ville de Romainville, à travers son Centre Municipal de Santé permet au plus grand nombre de Romainvillois d'accéder dans le cadre du service public à des soins de qualité tout en bénéficiant du tiers-payant.

La société Carte Blanche nous propose une convention ayant pour objet d'instaurer avec la ville une procédure de paiement direct, en limitant la fourniture de pièces justificatives, par délégation pour l'ensemble des soins et prothèses dentaires, de leurs adhérents patients du Centre.

L'intérêt d'une telle convention est de permettre aux patients Romainvillois adhérents à Carte Blanche d'éviter l'avance des frais pour les soins dentaires et les traitements prothétiques engagés relevant tant du régime obligatoire que de la complémentarité mutualiste, ceci afin de répondre au mieux aux missions du Centre Municipal de Santé.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **30**

Contre : **00**

Abstentions : **5 Front de Gauche**

Ne participent pas au vote : **00**

SPORTS

Plan de rattrapage et de rénovation pluriannuel des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis

La Ville de Romainville a inscrit depuis plusieurs années le sport comme l'une de ses priorités en termes d'éducation et de cohésion sociale visant à développer la pratique sportive à tous les niveaux : scolaire, municipale et associatif.

En 2011 le Préfet de la Seine-Saint-Denis annonçait un plan quinquennal de rattrapage des équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis. Doté de 15 millions d'euros, ce plan ambitieux vise le développement de la pratique de nombreuses disciplines sportives.

Dans le cadre de ce plan de rattrapage, la ville de Romainville bénéficie d'une subvention de 180 000 € pour la couverture de trois courts de tennis au complexe Baldit, prévue en 2015.

La ligue de Seine-Saint-Denis de tennis ainsi que le Département pourront apporter une participation complémentaire à notre projet de couverture de terrains de tennis qui s'élève pour un montant prévisionnel de 881 150,00€ HT.

Le Conseil Municipal est appelé à donner l'autorisation au Maire de signer les différentes demandes de subvention.

Pour : **32**

Contre : **00**

Abstentions : **3 UMP- MODEM -UDI**

Ne participent pas au vote : **00**

La séance est donc levée à : 20h52

Question écrite du groupe UMP-UDI-MoDem relative à la sécurité.

Réponse à la question du groupe UMP-UDI-MoDem par M. Philippe GUGLIELMI – 1^{er} Maire-Adjoint à la sécurité, aux associations et aux anciens combattants.

Discours M. Jacques CHAMPION – Maire-Adjoint à l'aménagement, au patrimoine et aux mobilités.

Interventions :

Groupe Front de Gauche : Place des commerces - Carte Blanche par Mme Brigitte MORANNE – Conseillère Municipale.

Groupe Front de Gauche : ZAC Jean Lemoine par M. Jean-Claude MAMET – Conseiller Municipal.

Corinne VALLS

**Maire,
Vice-Présidente du Conseil Général
de la Seine Saint Denis.**



**Compte rendu affiché
Le 27 novembre 2014.**

QUESTION ORALE DU GROUPE UMP-UDI-MoDem
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2014 CONCERNANT LA SECURITE

Madame le Maire,

Au cours des dernières semaines en pleine journée et en soirée, des heurts violents entre jeunes ont eu lieu dans nos quartiers : des coups de feu ont été échangés, des voitures incendiées.

Il y a quelques mois encore, le programme que vous proposiez aux Romainvillois assurait que la protection de la population et de notre territoire était votre première préoccupation.

La sécurité est la première des libertés, vous l'affirmiez, et en cela nous sommes d'accord avec vous.

Vous annonciez le renforcement des effectifs de la Police Municipale permettant d'augmenter l'amplitude horaire des interventions, la relance d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, le développement des interventions de prévention en matière de sécurité routière et le renforcement de la vidéo protection sur les bâtiments publics.

Madame le Maire, pour nous, la protection des personnes est prioritaire sur la protection des bâtiments. Nous souhaitons le déploiement sur l'ensemble de la ville d'un réseau de vidéo-protection.

Nous souhaitons que la Police municipale soit équipée de véhicules deux roues et de chiens de police.

Nous souhaitons la mise en place d'une véritable politique d'ilotage dans chaque quartier de jour comme de nuit.

Nous souhaitons le conventionnement avec des clubs de prévention spécialisés pour la présence d'éducateurs de rues sur certains quartiers

Et enfin, la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des parents et des enfants afin de prévenir la délinquance juvénile car la sécurité est une question de prévention et de répression mais aussi d'éducation.

Les événements graves et à répétition de ces derniers jours démontrent que les mesures mises en place par vos équipes durant vos mandats successifs ne sont pas à la hauteur de ce que les Romainvillois attendent.

Aujourd'hui nous vous faisons part de la légitime inquiétude des habitants des quartiers Gagarine, Trois communes, Bas pays et bien d'autres encore.

Vous devez entendre l'inquiétude qui grandit.

Nous vous demandons de préciser ce que vous souhaitez mettre en place pour qu'enfin notre ville soit le village du « mieux vivre pour tous » que vous n'avez pas cessé de promettre.

**Éléments de Réponse à une question des élus du groupe
UMP/UDI/MODEM
Pour le conseil municipal du 19 novembre 2014
Concernant la sécurité**

Madame, Messieurs les membres du Groupe UMP/UDI,

Madame le Maire m'a demandé, en ma qualité de premier maire adjoint chargé de la sécurité, de répondre à la question écrite que vous lui avez posée.

Permettez-moi tout d'abord, de vous remercier de me donner ainsi l'occasion de mettre en exergue la politique volontariste de la municipalité, en matière de sécurité, et cela dans le but de satisfaire aux légitimes aspirations de nos concitoyens pour une vie sereine et apaisée sur le territoire de notre ville.

Donc bien loin de me gêner, votre question écrite, mérite une réponse détaillée et c'est l'exercice auquel je vais me livrer.

Je le fais bien volontiers, au-delà du caractère provocateur de certaines de vos phrases qui me font m'interroger sur la bonne foi de votre démarche. Vos propos sont partisans, vous me direz que c'est le jeu d'une certaine politique, et ce sont justement ces pratiques auxquelles je me refuse dans le cadre de l'exercice de mes fonctions d' élu municipal.

Nonobstant, quelle que soit la forme avec laquelle vous posez votre question, elle interpelle des romainvilloises et des romainvillois qui peuvent être attentifs à vos propos. Ceux-ci ont droit à une réponse claire et argumentée car nous sommes les élus de tous les habitants de notre ville avec une égale considération, y compris pour celles et ceux, dont vous-même qui n'ont pas voté pour nous.

Dans cette optique je vais donc extraire scrupuleusement, de votre lettre les phrases qui appellent réponse, je les citerai puis j'y répondrai.

Une convergence, une fois n'est pas coutume, m'est apparue dans votre question, c'est celle de la nécessité d'une politique d'îlotage.

Vous avez sans doute oublié, que c'est un président de la république que vos deux partis politiques avait fait élire, Nicolas Sarkozy, qui a supprimé la police de proximité et son corollaire l'îlotage. C'est justement parce que cette décision était un non-sens, laissant la police nationale, malgré sa bonne volonté, en proie à une baisse chronique d'effectifs, que nous avons décidé de créer notre police municipale.

J'en viens maintenant, à la réponse point par point aux questions que vous posez :

Texte Ump/Udi/Modem :

Vous écrivez :

Aux cours des dernières semaines en pleine journée et en soirée, des heurts violents entre jeunes ont eu lieu dans nos quartiers : des coups de feu ont été échangés, des voitures incendiées.

Éléments de Réponse :

Aux cours des dernières semaines, Romainville a été le théâtre de violences et de heurts entre jeunes de différents quartiers. Afin d'endiguer rapidement ces faits, les Polices Municipale et Nationale ont renforcé leurs présences et leurs patrouilles sur les deux secteurs concernés (Trois communes et Bas Pays), grâce à ce dispositif, la Police Municipale a pu porter assistance et secours à deux jeunes des bas pays qui venaient d'en découdre avec des jeunes du quartier des ormes et des trois communes suite au vol d'un téléphone portable. Ces deux jeunes ont été blessés à coups de barre de fer et des coups de fusil ont été tirés. Les auteurs des coups de feu ont été appréhendés, en flagrant délit, par les agents de la police municipale et présentés à la justice. A ce jour, les deux auteurs sont incarcérés en mesure préventive en attente de leurs jugements.

Il est à préciser que ces deux auteurs sont connus pour de nombreux faits de délinquance sur la commune et pour lesquels ils ont été présentés à plusieurs reprises à la justice, déférés et jugés.

Depuis deux ans, la municipalité alerte et effectue de nombreux signalements par courrier sur ces deux personnes à Madame Le Procureur Général près le TGI de Bobigny.

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) a été saisie a deux reprises pour qu'une attention particulière soit portée sur un des deux jeunes, le chef de la police municipale et le principal du collège Courbet ont rencontré les éducateurs des unités éducatives en milieu ouvert et les services de protection judiciaire de la jeunesse.

Malheureusement, force est de constater que ces jeunes ont persévéré dans la délinquance et qu'il a fallu attendre d'avoir un drame qui aurait pu couter la vie à deux personnes, pour que la justice prenne conscience de la spirale de la violence et de la marginalisation de ces délinquants.

Depuis ces interpellations en date du samedi 8 novembre, notre ville a retrouvé une certaine sérénité.

- Concernant les feux de véhicules, il s'agit là, bien évidemment, d'actes volontaires dont nous ne connaissons sûrement jamais la cause, même si une enquête judiciaire est menée, d'après les premiers éléments recueillis, il semblerait qu'un véhicule ait été incendié aux alentours de 03h30, le dimanche 9 novembre, rue Irène et Joliot Curie, que les autres véhicules stationnés régulièrement ont pris feu par propagation. Il n'y a pas d'explication à ce jour sur ce phénomène, nous avons contacté Monsieur le Commissaire Divisionnaire des Lilas sollicitant des renforts d'effectifs de police nationale notamment la nuit.

Texte UMP/UDI/Modem :

Vous écrivez :

Il y a quelques mois encore, le programme que vous proposiez aux Romainvillois assurait que la protection de la population et de notre territoire était votre première préoccupation.

La sécurité est la première des libertés, vous l'affirmiez, et cela nous sommes d'accord avec vous.

Vous annonciez le renforcement des effectifs de la Police Municipale permettant d'augmenter l'amplitude horaire des interventions.

Eléments de réponse :

Je vous rappelle que le service de la police municipale n'a que 5 ans d'existence. Et nous pouvons être fiers de ce service. Au cours de ces dernières années, la municipalité a donné des moyens dans le but d'assurer aux mieux la sécurité des personnes et des biens, à savoir des uniformes, des locaux, des véhicules, des vélos, des scooters, le dispositif de verbalisation par procès-verbal électronique, des moyens de défense et de protection, un système de vidéo-protection des bâtiments communaux et abords immédiats avec un centre de supervision urbain, ainsi que des outils informatiques.

A Romainville, le service de la police municipale, c'est 30 agents, au service du public, répartis ainsi :

- 18 Policiers Municipaux
- 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique
- 4 Opérateurs de Vidéo-Protection

- 2 Emplois d'avenir « préventeuses »
- 3 vacataires « point-école »
- 1 vacataire Opérateurs Vidéos
- 1 Assistante administrative

Dans notre programme municipal nous avons annoncé le renforcement des effectifs pour permettre d'augmenter l'amplitude horaire. Je vous annonce que depuis le 1^{er} octobre et suite à la nomination, de trois ASVP du service ayant réussi leurs concours, en qualité de gardien de police municipale, nous avons réorganisé le service de police municipale :

Les horaires d'accueil du public au poste de la police municipale sont du lundi au vendredi de 08h30 à midi et de 13h30 à 17h00.

Depuis le 1^{er} octobre, les amplitudes horaires d'interventions de la Police municipale sont de 7jours /7 de 07h30 à minuit sauf le samedi de 14h00 à minuit. Aussi de manière aléatoire et en fonction des événements, des signalements, des patrouilles de nuit jusque 03h00 sont programmées hebdomadairement.

La démarche a été poursuivie pour étendre son amplitude horaire d'intervention par des policiers municipaux, en créant une brigade du matin qui couvre le créneau du lundi au vendredi de 07h30 à 14h30.

Cette nouvelle brigade a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, a aussi pour mission d'effectuer les levées de doute des déclenchements d'alarmes des bâtiments communaux, assurer les opérations de mises en fourrières des véhicules en stationnement abusifs, gérer les problématiques de stationnement aux abords des marchés et des groupes scolaires, procéder à la vérification des parties communes dans les immeubles et, bien-sur, répondre aux différentes sollicitations des administrés.

Au plan de ses activités au profit des romainvilloises et des romainvillois, depuis le début de l'année, la Police Municipale a :

- appréhendé 106 personnes en flagrant délit, présentées à la justice
- rédigé 232 rapports d'information ou de constatation,
- rédigé 7160 Mains courantes (interventions, doléances, activités du service, différends de voisinage, intra familial, occupations de halls, sécurisation)
- dressé 5443 procès-verbaux de contravention (stationnement et infractions au code de la route)

Texte UMP/UDI/Modem :

Vous écrivez :

La relance d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le développement des interventions de prévention en matière de sécurité routière

Eléments de réponse :

La loi 2007-297 du 5 mars 2007, place le Maire au centre de l'action territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance mais La politique de la prévention de la délinquance se construit dans cadre d'un mouvement fédérateur, d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires. A ce jour, la Police Municipale et le service de la Politique de la ville sont en train de réaliser un diagnostic pour relancer le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce diagnostic permettra de retenir une stratégie territoriale de prévention de la délinquance sur plusieurs items et d'en définir les priorités. En 2015, le CLSPD sera activé.

Pour rappel, Il existe déjà au sein de la commune des dispositifs rentrant dans le domaine de la prévention de la délinquance, CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), GUP (Gestion Urbaine de Proximité), ANRU,

Aussi, la municipalité a déjà conclu avec l'Etat, une convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat, en date du 2 juillet 2014, régissant les modalités pratiques de coopération entre les deux institutions.

La ville a également conclu une convention avec la RATP, en date du 17 avril 2012, afin de renforcer la sécurité dans les transports traversant la commune. Des opérations de prévention sont réalisées dans les bus et aux arrêts de bus, par la Police Municipale et le GPSR (police des transports RATP).

Concernant la prévention en matière de sécurité routière, pour votre information, la Police Municipale a au cours de l'année scolaire 2013-2014, effectué 42 sessions « permis piétons » dans toutes les écoles de la ville, dans le cadre des activités périscolaires à destination des élèves du CE2 au

CM2. Plus de 950 permis piétons ont été remis à nos jeunes romainvillois après avoir satisfait à un examen.

En 2014, les agents de la Pm ont également réalisé des opérations de prévention routière

- à la maison des retraités, conférence « Ensemble Tous Vigilants » (1 journée)
- au collège Courbet, Job dating pour les 3^{ème} (1 journée)
- au collège Courbet, Attestation Scolaire « Sécurité Loisirs » sensibilisation pour les conducteurs de deux roues avec l'association AGIR (2jours)
- Place Carnot, sensibilisation et distribution d'éthylotest au conducteur (1 journée)

En complément des actions déjà menées, des radars pédagogiques ont été installés dans des rues, et nous avons chargés la police municipale de renforcer les opérations de contrôle routier, sur la commune, rentrant dans leurs champs de compétence.

Texte UMP/UDI/Modem :

Vous écrivez :

... Le renforcement de la vidéo protection sur les bâtiments publics.

Madame le Maire, pour nous la protection des personnes est prioritaire sur la protection des bâtiments. Nous souhaitons le déploiement sur l'ensemble de la ville d'un réseau de vidéo-protection.

Eléments de réponse :

A ce jour, la Ville possède un centre superviseur urbain au sein de la police municipale, où quatre opérateurs de vidéo-protection sont employés sur une amplitude horaire de 08h00 à 02h00, 7 jours /7. Les images sont enregistrées 7jours/7 et 24h/24, et sauvegardées 10 jours. Elles ne peuvent être visionnées que sur requête d'un magistrat.

11 sites de la ville et leurs abords immédiats sont placés sous vidéo-protection pour un total de 38 caméras. En fin d'année, le nouveau centre municipal de santé va être également équipé de caméras. Cette phase de vidéo protection étant terminée nous souhaitons maintenant étendre le dispositif de vidéo-protection sur un mode urbain. Actuellement une étude de faisabilité est en cours sur la ville pour implanter 16 caméras de voie publique, prenant en compte le réseau existant de la fibre optique ville, les paramètres financiers dont la recherche de subvention et la pertinence d'établir un parfait maillage du territoire en lien avec les problématiques de

délinquance locale et itinérante. Le conseil municipal sera amené à voter une délibération sur ce dossier au cours du premier semestre 2015.

Texte UMP/UDI /Modem :

Vous écrivez :

Nous souhaitons que la police municipale soit équipée de véhicules deux roues et de chiens de police.

Nous souhaitons la mise en place d'une politique d'ilotage dans chaque quartier de jour comme nuit.

Eléments de réponse :

Au mois de juin, le service de la police municipale a été équipé de deux roues à savoir des scooters en complément des trois vélos. Ces patrouilles de légères de sécurité « PLS » sont organisées en complément des patrouilles pédestres quotidiennes, en tenant compte des faits commis la veille (informations transmises par la police nationale, au vu de l'activité du service et des fiches de signalement des bailleurs).

L'ilotage, notamment pendant la période estivale et lors des vacances scolaires, est renforcé pour assurer les opérations tranquillités vacances que mène la police municipale depuis sa création. Au cours de ces cinq dernières années, cette prestation à destination des romainvillois connaît un véritable succès.

L'objectif de l'équipe municipale de Romainville, en matière de sécurité, est de posséder avant tout une Police Municipale préventive, dissuasive, tout en sachant être répressive si nécessaire pour mener à bien ses missions de surveillance générale, de protection des personnes et des biens, et du maintien du bon ordre.

Après 5 ans d'existence, la Police Municipale de Romainville a su s'intégrer dans le paysage Romainvillois, elle est connue de ses habitants. Elle a une présence accrue sur la voie publique, elle est visible et accessible. Elle est au contact direct avec les administrés, les usagers, les commerçants et les représentants de chaque institution. Tous ces acteurs partagent les préoccupations quotidiennes.

En 2013, deux « préventeuses » ont été recrutées dans cadre des emplois d'avenir. Elles patrouillent à pieds ou en vélo par secteur en roulement avec une tenue au couleur de la ville. Elles ont pour mission de relever les différentes anomalies de voiries (trou dans la chaussée, mobilier urbain,)

ainsi que les actes d'incivilités non identifiables (graffitis, déjections canines, dépôts d'immondices).

Ces constats sont adressés aux services compétents pour intervenir dans les plus brefs délais. Ces préventives, résident à Romainville, renseignent la population notamment sur le projet de ville, elles doivent créer du lien avec les acteurs de la cité. Elles ne sont ni agréées, ni assermentées, mais pour autant elles travaillent au service de tous.

Ces jeunes filles sont la parfaite représentation de l'école de pensée de la municipalité en matière de sécurité de nos concitoyens.

Oui nous avons consacré un financement important pour accroître la sécurité des romainvilloise et des romainvillois. Nous avons créé des emplois essentiellement des emplois jeunes. Nous avons acquis du matériel de qualité et par la vidéo protection nous sommes lancés dans un programme hautement dissuasif. Notre politique de prévention de la délinquance a mis sur le pont l'ensemble des services municipaux et structures associées, au nombre de 18. Aucun d'entre nous n'est dans la tête du délinquant seul détenteur de l'initiative de faire le mal. Mais ce dont chacune et chacun des romainvilloises et des romainvillois doit être persuadé c'est de la volonté farouche et déterminée de la municipalité à tout faire pour prévenir le mal et le réprimer.

Discours de Jacques CHAMPION

→ Conseil Municipal du 19 novembre 2014

Question n° 1:

Dans le cadre de l'opération des coudes cornettes qui est en cours de réalisation et qui comprendra un hôtel B&B, un restaurant , un EPHAD de 125 lits dont 30 pour les malades Alzheimer géré par l'hôpital public Léopold Bellan, une résidence multi-générationnelle de 118 logements handicapés et domotisés conventionnés et sociaux, une résidence médicale qui sera mutualisée à disposition de l'installation de jeunes médecins généralistes et spécialistes, des logements en accession privée.

Dans cet espace, il a été constitué une rue dont nous vous proposons de nommée « rue des Coudes cornettes » afin de conserver la mémoire et l'histoire des lieux.

Concernant les constructions, les premiers prix de réservation se sont établis à 3100€ parking compris pour les Romainvillois. D'autres l'ont été sur la base de 3710€ car ce sont des grands appartements avec jardins ou balcons. Typologie que nous avons demandée dans ce programme au regard du flux migratoire négatif des familles de 3 enfants et plus.

Si le prix moyen est de 4000€, il concerne les petits logements, les studios et les T1 pour éviter les investisseurs.

Des maisons de ville seront construites dans la 2eme tranche au prix de 3800€ le m2 et 4300 € pour des petits logements.

Enfin pour votre information complète , 80% des ventes de la première tranche sont des habitants de la Seine Saint Denis en résidence principale, 46 logements vendus sur 56.

Question n°2:

Ce dossier vise à demander une double dérogation à la région Île de France afin de prolonger le contrat ville et la convention.

L'aménagement de la place des commerces à fait l'objet d'une convention rattachée au contrat régional entre la ville et la région le 26 janvier 2012 et valable jusqu'au 26 janvier 2015.

Or cette convention qui comprend une subvention de 180 218€ soit 45% montant total subventionnable n'a pas pu être accordée car des retards avaient été pris avec les négociations entre l'aménageur et les propriétaires privés avec le dévoiement des réseaux, avec les études sur le cuvelage des parkings dont 1 public.

Le retard est également dû au montage juridique qui au fil du temps a nécessité, plus de temps que prévu, afin de sécuriser l'OPH de Romainville et de rapatrier le foncier sur la ville, pour qu'il soit cédé à l'opérateur.

Aujourd'hui tout est en ordre et le chantier a débuté, c'est pourquoi il vous est demandé de valider la double demande de prorogation auprès du Président du Conseil Régional afin de réaliser la convention de l'aménagement de la place des commerces avec la Région Ile de France.

Question n° 3:

Ce dossier vise à approuver l'avenant n°5 à la convention de concession d'aménagement de la Zac Lemoine.

Pour mémoire, la commune a confié à la SIDEC en 1998, suite à la faillite d'une filiale du Crédit Lyonnais laissant une ardoise de 50 millions de francs à la ville, de la mission de la Zac Jean Lemoine.

L'avenant n° 1 de mars 2006 a permis d'étendre le périmètre de la dite Zac à la couverture de l'A3.

L'avenant n°2 de janvier 2010, à entériné la fusion SIDEC et SODEDAT 93 en SEQUANO aménagement.

L'avenant n°3 d'octobre 2010, à prorogé la convention jusqu'au 31/12/2013 date à laquelle les négociations foncières auraient du être terminées avec l'État.

L'avenant n°4 à prorogé une nouvelle fois la convention jusqu'au 31/12/2017 afin de terminer les négociations de cession des talus.

Entre temps, la loi du 18 janvier 2013 pour la mobilisation du foncier public en faveur de la construction de logements à renforcer la possibilité pour l'État de mettre à disposition des collectivités territoriales du foncier moins cher.

Aussi, aujourd'hui nous sommes à la veille de signer avec l'État l'achat des talus grâce à une lutte de Madame le Maire et de l'exécutif qui aura permis de faire descendre le prix des talus de 2,4 millions à 600 000€, qui va nous permettre non pas, comme on l'entend ces jours d'engraisser le promoteur, mais de payer l'aménagement de la couverture d'un coût de 3 millions d'€ .

Dans ces conditions, c'est bien l'aménageur SEQUANO qui devra signer avec l'État une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation des terrains cédés et d'affirmer le contenu du programme de logements à réaliser dans un délai de 5 ans à compter de la date de l'acte d'aliénation.

Ainsi l'avenant n° 5 à pour objet de traduire la mise en œuvre du dispositif Duflot, l'acquisition des terrains de l'État pour l'aménageur et la substitution de la ville au delà des 5 ans.

Nous avons reçu une question écrite de Monsieur Jean Claude MAMET à ce sujet qui nous demande si le projet de l'opérateur PITCH comprenait maintenant des logements sociaux. Les talus de la couverture de l'autoroute A3 comprendront au nord des logements en accession maîtrisée et au sud des logements sociaux au nombre de 70 dans le cadre de la reconstitution des logements de la cite Charles de Gaulle, 10 de plus que ceux démolis.

INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE SUR LA PLACE DES COMMERCES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2014

En déplaçant le marché, on prend le risque de le voir se réduire, s'atrophier et de ne plus être cette attraction essentielle qu'il est pour la population.

La place du marché fait partie du patrimoine et est le véritable cœur géographique de la commune, trois fois par semaine, elle devient un lieu de rencontre, d'échange et de sociabilité.

Le projet « place des commerces » avait suscité un avis à titre consultatif défavorable de la part de l'architecte des monuments de France (vu l'aspect grandiose et la volumétrie de ce projet.)

Vous avez donc décidé de détruire la halle actuelle du marché.

Quel gâchis financier ! 7 millions d'euros alors qu'on entend dire à un atelier urbain que la ville ne peut pas placer 4 Millions d'euros pour la réhabilitation de la cité des mares.

Un réaménagement de la place et une modernisation du marché aurait été préférable tout en gardant un projet de parking qui est indispensable au vu des difficultés de stationnement dans notre ville.

Pourquoi, d'ailleurs ne pourrions pas le faire financer par un promoteur puisqu'à ce même atelier urbain, vous avez évoqué la possibilité de financements d'équipements publics par des promoteurs immobiliers.

INTERVENTION BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2014

CARTE BLANCHE

On ne peut se prononcer contre cette convention du fait qu'elle peut permettre aux patients de bénéficier de dispenses d'avance de frais sur les soins et prothèses dentaires .

Cependant, il s'agit d'une plateforme de fonds d'investissements privés qui dégage des bénéfices sur ces conventions.

Par le regroupement d'un grand nombre d'actionnaires dans le capital tels que Crédit agricole Assurances, Société générale, Swiss Lif, ils arrivent à faire pression pour négocier les tarifs auprès des professionnels de santé comme dans l'activité des prothèses dentaires.

Les tarifs de ces soins ne sont pas régulés par les pouvoirs publics et mal pris en charge par l'assurance maladie .

Cette situation permet aux marchés financiers d'investir dans le système de Santé.

C'est pourquoi, notre groupe s'abstiendra sur cette convention.

Intervention et questions sur la ZAC Jean Lemoine- Jean-Claude Mamet

Nous nous posons un certain nombre de questions sur le projet de la ZAC Jean Lemoine.

Au dernier conseil municipal en octobre, on nous a demandé de nous prononcer sur un « compte rendu à la collectivité » fait par la Séquano, opérateur chargé de l'aménagement de la ZAC, comprenant à la fois les logements et les équipements publics sur la couverture A3.

Nous avons alors appris que « la mise en œuvre du programme de construction du promoteur PITCH sur la partie Nord de l'A3 sont suspendus à l'acquisition par Séquano du foncier des anciens talus de l'A3 ». Mais aussi que « cette acquisition est elle-même suspendue à l'issue des échanges entre la ville et le préfet pour obtenir une décote sur le montant des terrains évalués à 600 000 euros ».

Or, selon le dispositif Duflot de janvier 2013, pour obtenir cette décote, il faut que l'opération comprenne du logement, certes, mais aussi du « logement social ».

Nous avons posé la question à M. Champion qui nous avait répondu que les opérations envisagées ne comprenaient pas de logement social supplémentaire et pas du tout pour PITCH promotion. Le projet PITCH ne comprend que du logement en accession. C'est pourquoi nous avons voté contre la délibération.

Aujourd'hui, ce 19 novembre, la délibération proposée prend très clairement en compte, contrairement à la dernière fois, le dispositif Duflot, dans la signature d'un nouvel avenant entre la ville et la Séquano.

Nous posons donc les questions suivantes :

- 1- Lorsque le promoteur PITCH a été désigné, et un permis de construire délivré, y avait-il un prix du terrain négocié avec lui ?
- 2- Le promoteur PITCH a commencé à vendre des appartements avec ce prix. Il semble avoir des difficultés à achever son programme. Est-ce que la nouvelle convention, intégrant une décote sur la vente du terrain, va accélérer et faciliter la vente ?
- 3- Plus précisément, est-ce que la décote sera répercutée dans les prix de vente, comme la loi Duflot le précise expressément ? Cela peut-il entraîner qu'il y aura différents prix au mètre carré selon le moment de l'achat ?
- 4- Quel est le pourcentage de logements sociaux qui résultera de la prise en compte de la loi Duflot ?